

J

Un Lac à boire

Association des Résidents
pour la Protection du Lac-Jas-Jabias

SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 4, numéro 1, Avril 2006

LES DÉCHETS !!!



1) *Saviez-vous que...* suite aux suggestions faites à la municipalité par votre association, concernant les matières résiduelles, la cueillette des déchets se fait maintenant les lundis et cela aux deux semaines de janvier à avril et aux semaines de mai à septembre inclus. Ainsi le dépôt des déchets peut se faire à votre départ le dimanche soir, évitant le pillage par les animaux sauvages.

2) *Saviez-vous que...* 60 à 80 % du sac vert peut être recyclé?

Le recyclage est un bon moyen de réduire le volume de déchets envoyés dans le site d'enfouissement; un bac dédié aux matières recyclables situé dans le village est suggéré au conseil municipal.



QUOI RECYCLER? Papier et carton (livres, annuaires, carton de lait et jus, etc...), verre, métal (boîtes de conserve, assiettes d'aluminium, etc...), plastique (sacs de plastique, bouteilles, etc...). **CONSEILS** : rincez les contenants, aplatissez vos boîtes pour récupérer de l'espace.

NON-RECYCLABLE : papier souillé, pellicules de plastique, matériaux de construction, PVC, etc...

3) *Saviez-vous que* le compostage présente une solution simple et écologique pour une partie de notre sac vert (environ 30% est composé de matières organiques compostables); c'est une bonne façon de réduire le volume des ordures ménagères envoyées dans le site d'enfouissement.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE? C'est une méthode consistant à transformer les déchets végétaux en humus riche à consistance d'une terre à jardin légère.

À QUOI SERT LE COMPOST? L'humus obtenu par le procédé de compostage constitue un excellent fertilisant pour le sol, les plantes et le potager; c'est un engrais écologique.

Saviez-vous... qu'il agit également comme protection contre les insectes nuisibles en remplaçant avantageusement les produits chimiques qui perturbent l'équilibre du sol.

JE BOIS L'EAU DU LAC

Plusieurs villégiateurs puisent leur eau dans leur lac. 3 précautions à prendre :

- 1) Attention à la profondeur à laquelle vous puisiez votre eau. Plus elle est puisée en profondeur, moins il y a de chances qu'on y trouve des microbes. Il est recommandé de descendre à au moins 3 mètres de profondeur.
- 2) Attention aux foyers de contamination. Effectuez une petite inspection des environs immédiats de votre point de prélèvement pour vous assurer qu'on n'y trouve pas de foyers de pollution ou de contamination.
- 3) Attention aux changements. Les conditions peuvent changer rapidement dans le voisinage de votre chalet. Dès constat de changement majeur, effectuez une nouvelle analyse bactériologique au robinet durant la période la plus chaude de l'été.

SOYEZ PRUDENTS!



LA VIE SUR L'EAU

La majorité des gens vont sur le bord des plans d'eau pour y trouver le calme et le repos. Bon nombre de citoyens choisissent ce retour aux sources, au contact du milieu naturel, pour compenser le stress de la vie. Mais la vie sur l'eau peut perturber cet oasis de paix par les embarcations à moteurs.

- 1) *Saviez-vous quele moteur à deux temps qui équipe 87% des petites embarcations, dont la moto marine, est particulièrement bruyant, malodorant et dangereux pour ses impacts sur la dégradation de l'eau, l'agression des frayères et des zones de nidification et l'érosion des rives.*

COMMENT? L'eau sert de silencieux à ces moteurs, mais dès que la moto marine sort de l'eau, elle expose sa turbine à l'air. Résultat : **bruit** comme une machine qui n'aurait pas de silencieux, en plus des gaz d'échappement qui sont éjectés directement dans l'air.

Plus encore, les embarcations à moteur à deux temps sont suivies par un nuage de gaz bleuté qui empeste ceux qui y sont exposés. Résultat : **odeurs nauséabondes.**

- 2) *Saviez-vous que... **la dégradation de l'eau potable** est un des impacts des moteurs à deux temps.*

COMMENT? Des études ont démontré que le moteur à deux temps produit, entre autres, des hydrocarbures polycycliques aromatiques, résultats de l'exposition aux rayons ultraviolets des hydrocarbures laissés dans l'eau par le moteur. Ce sont des contaminants susceptibles de concentration biologique dans la chaîne alimentaire.

- 3) *Saviez-vous que... la moto marine, avec son faible tirant d'eau, apparaît comme une **menace importante pour la faune aquatique et ailée.***

COMMENT? En passant tout près des zones où nichent les oiseaux migrateurs, surtout au début de l'été, le danger d'effrayer les géniteurs qui abandonnent leur nid est réel. Il en est de même des zones de fraie : le brassage excessif du fond par les hélices, où sont déposés les œufs, augmente de façon marquée la turbidité de l'eau, affectant ainsi la pénétration de l'énergie solaire et toutes les réactions biochimiques qui en découlent.

- 4) *Saviez-vous que...les bateaux à moteur sont des facteurs de **dégradation des rives par le phénomène de l'érosion.***

COMMENT? Par le brassage de l'eau et les vagues que provoquent les bateaux à moteurs. Certaines rives sont moins exposées que d'autres aux vagues, comme les rives de lacs protégées des vents dominants et les rives des rivières. Ainsi, l'action des bateaux qui sillonnent les baies tranquilles peut nuire au couvert végétal qui prévient l'érosion et par conséquent la pollution par les sédiments et les surfertilisants.

A réfléchir....Que dire de la valeur des propriétés selon que l'on protège ou non son lac?

DEVENEZ MEMBRE DE VOTRE ASSOCIATION !!!

Saviez-vous que... votre association représente près de 300 citoyens du village et autour du lac. Plus nous serons nombreux, plus nous veillerons aux intérêts du lac.

DEVENEZ MEMBRE!

\$20.00 cotisation familiale.